



Association tomahawk
Boudiguen
29310 Querrien
06 64 51 37 62

 associationtomahawk.laurent@gmail.com

 www.tomahawk-music.eu

Tomahawk Festival 2017

Boulodrome de Querrien le 9 et 10 septembre

**DOSSIER DE
PRÉ-INSCRIPTION**

Sommaire :

- Page 02 : Règlement du marché d'artisans d'art du Tomahawk Festival
- Page 05 : Cahier des charges des exposants
- Page 07 : Acte d'engagement
- Page 08 : Dossier d'inscription

Contact :

Association Tomahawk
Bouvon Laurent
06 64 51 37 62

associationtomahawk.laurent@gmail.com

REGLEMENT DU MARCHE D'ARTISANS D'ART DU TOMAHAWK FESTIVAL

Le marché d'artisans d'art est un axe principal du Tomahawk Festival. Organisé par l'association Tomahawk basée à Querrien dans le Finistère. Il se déroulera sur 2 jours, à savoir le **samedi 9 et le dimanche 10 septembre 2017.**

Cette année, environ une vingtaine d'artisans d'arts seront installés sur le site du festival, au boudrome de **Querrien (29).**

!\ Suite à la forte affluence de l'année dernière nous avons décidé de réduire le nombre à une vingtaine sur le festival.

L'accès pour le public dans cette manifestation est à prix libre afin de permettre à chacun d'accéder à la culture.

ARTICLE 1 : PRESENTATION DU MARCHE D'ARTISANS TOMAHAWK FESTIVAL

- Nom de la manifestation : **Tomahawk Festival**
- Dates : **9 et 10 septembre 2017 de 11h à 21h le samedi et de 11h à 18h le dimanche**
- Animations : **Arts de la rue, concerts, spectacles, marché d'artisans d'art**
- Communication : **10 000 flyers, 1400 affiches, 2000 brochures.**
- Services : **buvettes, espace restauration, sanitaires (eau et électricité gratuite)**
- Visiteurs attendus : **env. 13 000 sur les 3 jours**
- Organisateur : **Collectif Tomahawk**

ARTICLE 2 : PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR LES EXPOSANTS

Un dossier de pré-inscription composé des pièces suivantes devra parvenir **avant le 1 JUIN 2017** à l'adresse indiquée en fin de dossier :

- **L'acte d'engagement**
- **La fiche de pré-inscription complétée ;**
- **Un chèque de caution de 100€ à l'ordre du collectif Tomahawk**
- **L'attestation d'assurance pour la période du festival (8,9 septembre 2017)**
- **Photo du stand, ou lien internet des créations (site internet, Facebook, blog, etc...)**
- **Le logo ET un texte de présentation de votre activité (env. 200 caractères)**

Si le dossier est incomplet (une pièce manquante), votre demande d'inscription ne sera pas prise en compte.

Les dossiers parvenus après la date limite ne seront pris en considération qu'en fonction des places disponibles.

Les dossiers seront examinés par le comité d'organisation du festival, qui validera ou non votre participation au marché.

NB : Ce marché est réservé aux artisans d'art. Nous n'accepterons pas les revendeurs et tous les produits non artisanaux.

ARTICLE 3 : TARIFS

Les emplacements pour le marché d'artisans sont entièrement **GRATUITS** afin de rester dans l'esprit du festival qui est à prix libre...

Afin de couvrir les frais d'organisation l'association accepte les dons en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur le week-end.

Le don peut également être effectué en proposant une création de votre choix, destiné à la commune de Querrien ou à l'association.

ARTICLE 4 : EMBLEMES

Les emplacements sont attribués en fonction des impératifs d'organisation par les organisateurs. L'organisation veillera à dispatcher au mieux les stands par type d'activité afin de ne pas créer une concurrence directe entre les exposants.

Les tables, les stands, et le matériel électrique ne sont pas fournis par les organisateurs.

ARTICLE 5 : INSTALLATION

L'ouverture du marché au public (votre stand devra être prêt avant l'heure d'ouverture) : **11H**

Le début des installations se fera le **9 septembre de 8H00 à 10H30**

La fermeture de la manifestation : **dimanche 10 septembre à 18h00**

Ainsi, en signant le dossier d'inscription, vous vous engagez à arriver entre **08H00 et 09h00** et à tenir votre stand de **11H00 A 21H00 LE SAMEDI ET DE 11H A 18H LE DIMANCHE.**

Il est donc interdit de quitter les lieux avant la fin des horaires établis.

Un accès voiture vous sera autorisé pour la mise en place de votre stand. **Les véhicules ne seront plus autorisés à partir de 10H30 sur le site**

Un parking gratuit situé à moins de 50 mètres sera exclusivement réservé aux artisans.

Si votre véhicule est indispensable à votre activité et/ou en cas de force majeure merci de nous contacter (contact en fin de dossier).

ARTICLE 7 : DECORATIONS

Cette année le thème du festival est :

- L'Orient Express: Une aventure ferroviaire à la sauce tomahawk saupoudré d'une pincée de steampunk

L'organisation suggère aux artisans d'essayer, dans la mesure du possible, de proposer une décoration du stand en rapport avec le thème.

Merci de nous prévenir par avance si le stand sera décoré afin que l'organisation puisse préparer un schéma d'implantation le plus harmonieux possible.

ARTICLE 8 : EAU ET ÉLECTRICITÉ

L'eau et l'électricité sont gratuites. Cependant, veuillez préciser votre besoin ou non dans la fiche technique. Les rallonges électriques, multiprises et l'éclairage ne sont pas fournis.

Merci d'amener vos propres rallonges électriques aux normes de sécurité en vigueur.

Les bouilloires, machines à café ne sont pas admises dans les stands, par soucis d'approvisionnement électrique. Un espace vous sera cependant réservé afin de vous restaurer, avec le matériel nécessaire.

ARTICLE 9 : SURVEILLANCE ET ASSURANCE

Le jour : La garde du stand est à la charge des artisans.

La nuit : le marché sera fermé à l'aide de barrières Heras et une garde sera assurée tout au long de la nuit par les membres de l'équipe du festival

Si vous désirez tout de même ranger vos affaires, sachez qu'aucun véhicule ne sera accepté sur le site pour des raisons de sécurité.

Le transfert de votre matériel se fera sous votre propre responsabilité et à pied, pour rappel le parking est situé à 50 m.

ARTICLE 10 : ACCUEIL

Un pack comprenant des tickets boissons et restauration vous sera remis gratuitement à votre arrivée.

ARTICLE 11 : DEMONSTRATION

Si vous souhaitez mettre en place une démonstration et/ou une initiation lors de ces deux jours, veuillez-nous le préciser, différents packs de restauration sont prévus pour les artisans n'effectuant pas de vente sur le stand.

Merci de ne pas oublier de préciser la nature de votre activité (démonstration ou exposition)

ARTICLE 12 : ANNULATION

Afin d'éviter les désistements de dernières minutes une caution de 100€ à l'ordre de **l'association tomahawk** vous est demandée lors de l'envoi du dossier d'inscription. (Le chèque de caution ne sera encaissé qu'en cas de désistement tardif soit 10 jours avant la manifestation).

Le chèque de caution vous sera remis en fin de festival.

Cahier des charges des exposants

I- OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT :

Respecter les mesures de sécurité.

Le stand doit être conforme aux photos envoyées et à la réglementation.

Respecter les horaires d'expositions du marché.

2- Règles de sécurité :

2.1 : CONSIGNES D'EXPLOITATION

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'exposition et les dégagements, des dépôts quelconques. Un nettoyage en fin de journée doit être effectué par l'artisan.

2.2 : AMENAGEMENT :

Respecter l'implantation des stands conformément aux plans.

N'utiliser pour l'installation, l'aménagement et la décoration des stands, que des matériaux ayant les caractéristiques de réactions du feu M3 pour l'ossature, le cloisonnement et les gros mobiliers. En aucun cas les stands ne doivent gêner l'accès au passage des véhicules de secours.

L'exposant s'engage à fournir les dimensions **exactes** de son stand en longueur et en profondeur.

2.3 INSTALLATIONS ELECTRIQUES :

Les matériels électriques utilisés doivent être conformes aux normes françaises ou européennes en vigueur.

Les installations établies dans les stands destinés aux exposants sont réalisées par eux-mêmes pour leur compte et sont sous leur responsabilité.

2.4 MATERIELS, PRODUITS :

Tout matériel susceptible d'être dangereux doit être soumis à notre accord (dans l'intérêt du festival).

Sont interdits :

La distribution d'échantillons ou de produits contenant un gaz inflammable ;

Les ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique ;

Les articles en celluloïd ;

La présence d'artifices pyrotechniques ou d'explosifs ;

Les bouteilles d'hydrocarbures liquéfiés de plus de 13kg, non utilisées à des fins démonstratives ;

L'emploi d'acétylène, d'oxygène ou d'un gaz présentant les mêmes risques.

2.5 PROTECTION DU PUBLIC :

Les stands devront être en bon état afin d'assurer la sécurité du public.

Les appareils et machines doivent avoir des dispositifs mettant les parties dangereuses hors de portée du public et doivent être protégés.

Sont considérées comme parties dangereuses :

- Les organes en mouvement
- Les surfaces chaudes
- Les pointes et les tranchants

Tous les matériels doivent être correctement stabilisés pour éviter tout risque de renversement.

Toutes les présentations, initiations et démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.

2.6 MOYENS DE SECOURS :

Les moyens de secours doivent rester visibles.

Leurs accès doivent demeurer constamment dégagés.

Les exposants s'informeront auprès du responsable de sécurité sur les dispositions à prendre pour assurer la sécurité du public et l'emplacement des extincteurs.

2.7 BARRIERES :

L'ensemble du site est protégé par des barrières du type « Heras » fixées entre elles pour éviter des chutes.

Les barrières sur le site ne doivent pas être déplacées (sauf si autorisation au préalable).

TOMAHAWK
COLLECTIF





Acte d'engagement

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

Nom et prénom : _____

Nom de la structure : _____

Déclare avoir pris connaissance :

- du règlement du Marché d'artisans du Festival Tomahawk
- du cahier des charges de l'exposant

Et m'engage à respecter ceux-ci (ceci engage ma totale responsabilité concernant le stand).

Je transmets par **courrier** à l'adresse suivante : LAURENT
COLLECTIF TOMAHAWK
BOUDIGUEN
29310 QUERRIEN

Les documents suivants :

- **L'acte d'engagement**
- **La fiche de pré-inscription complétée**
- **Un chèque de caution de 100€ à l'ordre du collectif Tomahawk**
- **L'attestation d'assurance pour la période du festival (8, 9 Septembre 2017)**
- **Le logo (mail ou lien) ET un texte de présentation de votre activité (env. 200 caractères)**

Pour tous renseignements merci de me contacter au :
06-64-51-37-62 de 09h00 à 17h00

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »).

FICHE de pré-inscription FESTIVAL TOMAHAWK 8-9 SEPTEMBRE 2017

À compléter lisiblement en lettres capitales et à retourner avant le **1 JUIN 2017**.

Merci de renseigner ce document de la manière la plus complète possible

Structure :

Adresse :

Personne responsable :

E-mail :

Tel :

Site internet ou les photos des créations sont visibles :

N° SIRET :

Texte de présentation de votre activité (env.200 caractères) :

Démonstration

Exposition

Nombre de personnes intervenantes sur le stand :

Nom / prénom :

→
→
→

Surface nécessaire : Longueur = profondeur =

Merci de préciser si votre stand possède un auvent (si oui préciser la taille) :

**Les organisateurs ne fournissent pas le stand.*

Liste du matériel électrique et puissance électrique utilisé pendant marché :

-
-
-
-
-

***L'envoi de ce document ne signifie pas une inscription définitive.**

Un mail de confirmation vous sera envoyé afin de confirmer ou non votre inscription définitive pour le festival.